

temps de repos hebdomadaire obligatoire

Par mimi62300, le 09/11/2011 à 20:17

Bonjour,

Je travaille à temps plein dans un hypermarché. Nous avons droit à trois minutes de pause par heure travaillée. Cependant, lorsque l'activitée est trop importante, nous ne bénificions pas de ce temps de pause et on nous dit qu'il sera rajouté à notre compteur (je suppose heures supplémentaires que l'on ne nous paie pas et que l'on ne récupère pas). Est-ce légal ? A savoir que, comme moi, nous pouvons effectuer 7h00 de travail consécutif. Merci d'avance pour votre réponse.

Par P.M., le 09/11/2011 à 21:15

Bonjour,

Je ne vois pas le rapport avec le repos hebdomadaire mais si ces pauses sont rendues obligatoires par la Convention Collective applicable, l'employeur devrait les respecter et par ailleurs, vous avez droit à une pause d'au moins 20 mn après au maximum 6 h de travail... Par ailleurs, tout le temps de travail effectif doit vous être rémunéré ou compensé y compris éventuellement en heures supplémentaires avec majorations...